

**Délibération 2018-88**  
**Conseil d'administration du 20 décembre 2018**

**Objet : Demande de prorogation du délai de validité du prêt octroyé à l'Ehpad de Jausiers (04)**

M. Domeizel, président de séance,  
rend compte de l'exposé suivant

**Exposé**

Vu l'article 13 -10° du décret n° 2007-173 du 7 février 2007, qui donne compétence au Conseil d'administration de la CNRACL pour délibérer sur les conditions des prêts aux collectivités locales destinés à faciliter la modernisation des établissements d'hébergement accueillant des retraités de la CNRACL,

Vu l'article 73 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission du développement et du partenariat pour proposer l'attribution de ces prêts et vérifier que les projets soumis répondent aux normes définies préalablement par le Conseil d'administration,

Vu la délibération n°2016-22 du 29 juin 2016 qui accorde un prêt immobilier de 432 000€ à l'Ehpad de Jausiers (04) sur une durée de remboursement de 25 ans dans les conditions définies par les délibérations n°2013-58 du 28 juin 2013 et 2014-41 du 18 décembre 2014 et dans le cadre de l'enveloppe budgétaire arrêtée par la délibération n°2015-74 du 17 décembre 2015,

Vu la délibération n°2017-100 du 14 décembre 2017 qui proroge à titre exceptionnel de 12 mois le délai de validité du prêt octroyé à l'Ehpad de Jausiers (04) jusqu'au 6 octobre 2018,

Vu l'avis de la commission du développement et du partenariat, dans sa séance du 19 décembre 2018,

– considérant

- la demande en date du 9 novembre 2018 de l'Ehpad de Jausiers, qui sollicite à nouveau à titre exceptionnel un délai supplémentaire de 9 mois,

– compte tenu du fait que

- les travaux ont bien débuté,
- les 1ères factures, l'autorisation de contracter l'emprunt et les délibérations des garants ont été fournies,
- le plan de financement n'est pas complètement bouclé,

**Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité proroge à titre exceptionnel jusqu'au 6 juillet 2019 le délai de validité du prêt immobilier accordé à l'Ehpad de Jausiers (04).**

Bordeaux, le 20 décembre 2018

Le secrétaire administratif du Conseil,



Florence Piette par intérim